

Préparateur en pharmacie hospitalière

RNCP39707 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43006, 43454
Code(s) ROME	J1307
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	26750045201928	Former et organiser l'évaluation
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX MARSEILLE	26130008100484	Former et organiser l'évaluation
CENT ADMINIST ANDRE BENECH	26340016000382	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS	26370018900230	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX	26330582300019	Former et organiser l'évaluation
CFPPH	26690027300175	Former et organiser l'évaluation
CHRU BRETONNEAU TOURS	26370018900016	Former et organiser l'évaluation
CTRE FORMATION PREPA PHARMACIE HOSPITALIERE	26570280300502	Former et organiser l'évaluation
ECOLE INFIRM. HOPIT.PITIE SALPETRIERE	26750045201076	Former et organiser l'évaluation
GRETA LORRAINE NORD	19570057000037	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39707-preparateur-en-pharmacie-hospitaliere/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, le préparateur en pharmacie hospitalière exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique. Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio

pharmaceutiques et cytotoxiques injectables.

Le diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière atteste des connaissances et des compétences requises pour exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière. Classé au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, ce diplôme d'État est reconnu au grade universitaire de licence.

ACTIVITÉS VISÉES

1. Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur ;
2. Réalisation des préparations dans un cadre hospitalier ;
3. Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles ;
4. Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux ;
5. Traitement et transmission des informations ;
6. Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants ;
7. Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles et veille professionnelle ;
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficacité de la prise en charge de la personne ;
2. Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés ;
3. Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement ;
4. Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées ;
5. Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité ;
6. Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage ;
7. Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications ;
8. Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux ;
9. Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures ;
10. Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service ;
11. Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences ;
12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées ;
13. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Pharmacie à usage intérieur dans les établissements publics de santé, les hôpitaux des armées et les autres éléments du service de santé des armées.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Préparateur / Préparatrice en pharmacie hospitalière

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession de préparateur / préparatrice en pharmacie hospitalière est réglementé par l'article L. 4241-13 du code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (42 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 237
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière est accessible aux candidats titulaires :

- 1° Du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques préparateur/technicien en pharmacie ;
 - 2° Du brevet professionnel préparateur en pharmacie ;
 - 3° De l'une des autorisations d'exercice prévues par les articles L. 4241-7 à L. 4241-10 du code de la santé publique.
- Toute personne admise dans la formation fournit en vue de son admission définitive une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, dont la date de validité court au moins jusqu'à la date de remise du diplôme envisagé.

Les candidats sont soumis à des épreuves de sélection qui s'opèrent sur la base d'un dossier et d'un entretien avec le jury de sélection.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La formation s'organise en cinq domaines de compétences, regroupant un total de 13 compétences, permettant à l'apprenant de se spécialiser pour mener les activités proposées au sein des PUI. L'obtention de la certification du DE de PPH nécessite la validation de ces cinq domaines de compétences.

Par ailleurs, l'étudiant doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 en cours de validité.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury régional d'attribution du diplôme d'État est nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Il comprend :

- 1° Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, en qualité de

- président ;
- 2° Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 3° Un enseignant-chercheur pharmacien hospitalier ;
- 4° Le directeur du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière ;
- 5° Un pharmacien praticien hospitalier désigné par le centre de formation ;
- 6° Un préparateur en pharmacie hospitalière, chargé d'enseignement ;
- 7° Un préparateur en pharmacie hospitalière en exercice.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le candidat souhaitant acquérir le diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière par la validation des acquis de l'expérience justifie :

1° D'une part de la détention, soit :

1. Du brevet professionnel préparateur en pharmacie ;
2. Du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques préparateur/technicien en pharmacie ;
3. De l'une des autorisations d'exercice prévues par les articles L. 4241-7 à L. 4241-10 du code de la santé publique ;

2° D'autre part, d'expériences, d'activités et de formations en rapport direct avec la certification visée.

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour la présentation au jury de certification.

Le jury est composé selon les modalités définies à l'article D. 6412-6 du code du travail.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 052 €
Selon la branche	7 700 € – 9 568 €
Prise en charge	Branches concernées
9 052 €	Valeur par défaut · 209 branches
9 568 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
8 989 €	CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif
7 700 €	CPNEFP Mutualité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP230

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière (PPH) - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (sante.gouv.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	7
Régions couvertes	7
Prix indicatif	854 € – 8 800 €
Durée	262 – 1400 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 08/2026 à 07/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	28
Parcours menés à terme	24
Taux d'achèvement	86 %
Période	02/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	33
Montant total engagé	170 712 €
Coût moyen par dossier	5 173 €
Durée moyenne	980 h
Période	02/2025 – 09/2026
France compétences	52 %
Reste à charge titulaire	39 %
France Travail	6 %
OPCO	2 %

